

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025

Article 2313-1 du CGCT modifié par l'Art 107 de la Loi NOTRe

BUDGET PRINCIPAL 2025

Le budget primitif 2025 se caractérise par :

- L'importance des restes à réaliser, qui correspondent au projet du Pôle Enfance Jeunesse.
- Des nouvelles dépenses d'investissement importantes notamment sur les bâtiments communaux (mise en conformité du local convivialité du Stade de rugby Georges MAURY de Prentegarde, réfection de toitures), l'aménagement et l'équipement de la micro-crèche, du Pôle Enfance et du restaurant scolaire, des travaux de voirie et l'extension des réseaux Rue de Fortet pour un lotissement privé.
- Une stabilité des taux d'imposition.

Section de fonctionnement

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et dépenses à 1 749 739,49 € en hausse par rapport à celui de 2024 (1 536 687,47 €).

Dépenses :

- Le 011 pour un montant de 534 186,25 € contre 422 522,75 € en 2024 est en hausse (26%) avec la hausse prévisionnelle des dépenses :
 - o de prestations de services (prestation en liaison froide des repas du restaurant scolaire le temps des travaux et la destruction des déchets verts autour des ateliers) ;
 - o de transport pour la navette des enfants de l'école à la salle des fêtes.
- Le 012 pour un montant de 580 100 € contre 580 097 € en 2024 est stable. Cette dépense est à mettre en relation avec les recettes du 6459 correspondant aux remboursements des IJ par l'assurance de la collectivité et de la CPAM, au 6419 correspondant au remboursement des rémunérations de personnel (prestation La Poste et contrat Aidé CUI).
- Le 65 pour un montant de 128 250 € contre 114 600 € en 2024 est en légère hausse qui s'explique par une augmentation prévisionnelle de la contribution au Centre Social lorsque la micro-crèche sera en service et le paiement à la commune de Sansac de Marmiesse de notre participation aux frais de la CTG.

Recettes :

Les principales évolutions sont :



- Un 013 pour un montant de 33 500 € comme en 2024.
- Au chapitre 70 pour un montant de 76 214,18 € contre 98 358 € en 2024. Les recettes sont en diminution correspondant au versement reçu en 2024 d'un remboursement de l'assurance pour les dommages sur la toiture de la salle du Conseil municipal.
- Une hausse des recettes des impôts et taxes foncières malgré des taux stables, en lien avec l'évolution des bases fiscales.
- Au chapitre 74 – Dotations une augmentation significative du fait du passage de l'ensemble des communes en zones France Ruralités Revitalisations (FRR).
- Chapitre 75 Stabilisation des revenus des immeubles

Section d'investissement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à 2 096 080,48 € (contre 2 097 681,10 € en 2024).

Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à 1 230 718,78 € en dépenses et 1 099 550,20 € en recettes inhérents au Pôle Enfance Jeunesse et aux études concernant l'îlot Oustalniol.

Les opérations budgétisées sont :

Des nouveaux chantiers de forte importance :

- Suite des travaux de construction du pôle enfance jeunesse
- Voirie communale
- Mise en conformité des équipements du stade de Prentegarde.
- Divers travaux sur les bâtiments communaux.